



Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs



Rapport financier

Année 2023

Lundi 25 mars 2024

1. Année 2023

En complément de la présentation du cabinet FOGEX, quelques points techniques incontournables doivent être présentés :

a) Grandes masses du compte de résultat :

- Produits exploitation : + 201 687,46 euros,
- Charges exploitation : + 197 833,29 euros
- Résultat exploitation + 3 854,17 euros

b) Bilan de l'exercice écoulé : total général des actifs et passifs 49Keuros, en comparaison le bilan de 2022 était de 42Keuros.

c) Origine des fonds collectés : vente familles pour 91,8Keuros, subventions pour 60Keuros (dont le principal financeur est la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois pour 49Keuros), prestations CAF pour 45Keuros.

d) Grandes catégories de charges :

- Charge de fonctionnement (alimentation, entretien, fournitures, fluides) pour 47Keuros
- Charge de personnel pour 144,9Keuros

- e) Résultat : 5 202,42 euros. Ce résultat s'explique par une hausse de l'activité avec 14% de vente familles supplémentaire, en découle une contribution plus importante de la CAF. En parallèle, l'embauche de deux apprentis, à compter du 1er septembre 2023, nous a permis d'obtenir les aides de l'État et donc de réduire notre charge salariale. La gestion des dépenses a été cette année de nouveau bien maîtrisée.
- f) Situation de la trésorerie au 31.12.2023 : 36,4Keuros
- g) Poids des contributions volontaires en nature : Nous avons intégré pour la 1^{ère} année au budget, la valorisation du travail et le temps passé par les bénévoles, membres du conseil d'administration, valorisation se retrouvant dans la ligne contribution volontaire. Elle est de l'ordre d'un équivalent temps plein d'une personne, soit un montant de 28 800 €
- h) Affectation à soumettre au vote :

Nous proposons d'affecter le résultat 2023 (+5 202, 42 €) aux Fonds propres associatifs :

Montant des fonds propres avant affectation : +14 259,83 €

Montant des fonds propres après affectation : + 19 462.25 €

2. Budget prévisionnel 2024

Pour 2024, le budget prévisionnel prévoit un total de charges, hors contribution volontaire, de 216 220 euros. Pour les recettes, nous avons prévu un montant de subventions (communales, intercommunales et départementales) de 56Keuros, nous y reviendrons par la suite.

Nous avons maintenu la valorisation du travail et le temps passé par les bénévoles, membres du conseil d'administration, valorisation se retrouvant dans la ligne contribution volontaire. Elle est estimée pour 2024 à l'équivalent d'un temps plein d'une personne, soit 28 800 euros.

Le budget 2024 s'annonce à l'équilibre avec pour la première fois depuis 4 ans, une sérénité dans les chiffres et l'organisation. Cependant nous devons rester vigilants vis-à-vis des points suivants :

- ✓ Une très bonne fréquentation du CECL, avec des familles dans les tranches tarifaires supérieures. Nous avons encore des enfants sur liste d'attente pour chaque nouvelle période d'inscription. Cette réussite est due à une qualité de l'animation, des activités originales, variées et adaptées aux tranches d'âge. Nous pouvons remercier Morgane et toute son équipe pour leur travail qui porte aujourd'hui ses fruits. Cependant, il faut garder en tête l'éventuel impact de la baisse de la natalité sur notre territoire et de son influence sur la fréquentation du centre de loisirs le cas échéant.
- ✓ Des demandes de subventions sans garantie d'obtention auprès des communes hors territoire communautaire. Nous avons, pour 2024, demandé à 10 communes représentant un montant global de 12 672 euros.
- ✓ Sur l'année 2023, deux conventions ont été signées avec des Mairies extérieures : Azé et St Martin de Belle Roche. Pour 2024, la convention a été reconduite, celle de Saint Martin Belle Roche est toujours en attente.
- ✓ La mise en place sur cette année du PEDT (Projet Educatif De Territoire) avec la mairie de Viré. Ce PEDT nous permet d'une part d'assurer une cohérence éducative sur la commune (garderie, école, cantine, centre de loisirs), d'autre part d'entrer dans le plan mercredi, qui est une charte qualité proposée par la CAF. Elle nous débloque davantage de prestations de service, qui dépendra de notre activité.

Nous continuons à demander des subventions pour développer des projets et financer des initiatives auprès du FDVA et de Parents 71. Sur 2023, nous avons pu ainsi proposer des ateliers parents/enfants et souhaitons réitérer le dispositif pour 2024.

4. Conclusion

Le bon résultat sur 2023 ne doit pas nous faire occulter les difficultés rencontrées pour atteindre l'équilibre, qui reste fragile.